

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Service Archives nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin Detesta

13090 Aix-en-Provence

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

(R.P.C)

Objet : Réalisation de prestations d'indexation de registres d'état civil numérisés, conservés au service Archives nationales d'outre-mer

Date limite de réception des offres : 18 juin 2012

Marché 2012-03

Personne publique

Service Archives nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin Detesta

13090 Aix-en-Provence

Mai 2012

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
2.1. <i>Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres</i>	3
2.2. <i>Modification de détail au dossier de consultation</i>	3
2.3. <i>Organisation de l'appel d'offres</i>	3
2.4. <i>Délai de validité des offres</i>	3
ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 4. CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES.....	5
ARTICLE 5. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	5
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5
ARTICLE 7. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE.....	6

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres porte sur des prestations d'indexation de registres d'état civil numérisés, conservés au service Archives nationales d'outre-mer.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1. *Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres*

Le présent appel d'offres à procédure adaptée, à bon de commande, est lancé sans variante. Il est soumis aux dispositions des articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics.

2.2. *Modification de détail au dossier de consultation*

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée d'un même nombre de jours.

2.3. *Organisation de l'appel d'offres*

Le pouvoir adjudicateur de l'organisation de l'appel d'offres est :

Ministère de la culture et de la communication
Service Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du Moulin Detesta
13090 Aix-en-Provence

Téléphone. : 04 42 93 38 50

Télécopie : 04 42 93 38 89

2.4. *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat .

Les offres seront rédigées obligatoirement en langue française.

Chaque candidat aura à produire pour le marché pour lequel il soumissionne un dossier complet **en un original et une copie** comprenant les pièces suivantes complétées, datées et signées par lui :

- l'acte d'engagement (A.E.),
- ses annexes :
 - annexe A : Demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance (si besoin est),
 - annexe B : Bordereau de prix unitaires (BPU) et forfaitaire par prestation ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seule foi ;
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document contiendra toute information utile à la bonne compréhension de la proposition ;

Les quatre premiers documents sont joints au présent règlement particulier de la consultation.

Les justifications à produire sont les suivantes :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années., indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
 - DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).
 - DC2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles R.324-4 ou R.324-7 du code du travail :
Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Autres renseignements

- 1 Extrait Kbis + 1 R.I.B. ou R.I.P. peuvent être produits, mais ils ne seront exigibles qu'à l'attribution du marché.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Afin d'accélérer le traitement administratif du marché, il est recommandé de fournir l'ensemble de ces pièces dès la remise de la candidature.

ARTICLE 4. CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics et notamment au regard des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- | | |
|--|------|
| - Moyens techniques et humains, expérience de ce type de travaux | 35 % |
| - Qualités techniques de la proposition | 35 % |
| - Prix. | 30 % |

ARTICLE 5. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises sous enveloppe :

Elles peuvent soit être envoyées par poste en recommandé avec accusé réception ou en chronopost, soit être déposées contre récépissé de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'adresse du Maître d'ouvrage :

Ministère de la culture et de la communication
Service des Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du Moulin Detesta
13090 Aix-en-Provence

Pour envoi par la poste, ne pas oublier de tenir compte des délais d'acheminement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixée ci-avant cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

d'ordre technique :

Mme. Elisabeth Martinez, responsable scientifique du fonds tél : 04 42 93 68 40

d'ordre administratif :

Mme. Michelle Bournonville, secrétaire générale tél : 04.42.93.38.62

ARTICLE 7. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les règlements du marché s'effectueront dans les conditions définies au CCP.

.

**« OFFRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS
D'INDEXATION DE REGISTRES D'ETAT CIVIL NUMERISES
CONSERVES AU SERVICE ARCHIVES NATIONALES
D'OUTRE-MER »**

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER